



Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)

12, rue Blanche

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

secretariat-afproselk@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 1^{ER} MARS 2017
(PROCES-VERBAL)

Dans le cadre du rattrapage des comptes rendus 2016-2017 effectué par Florence PRUVOST-DEWEVRE, secrétaire élue le 21/06/2017, à partir des verbatims des conversations privées de groupe correspondantes.

Ordre du jour :

- Analyse de la spéciale d'élevage du 14 janvier 2017 au « Paris Animal Show »,
- Préparation de l'Assemblée générale ordinaire,
- Admission ou non d'autre membres d'honneur,
- Préparation de la prochaine spéciale d'élevage le 27 mai à Birac-sur-Trec.

Présentes :

- Katia ASPAR,
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS
- Anaïs BRION
- Marie-Noël GEHIN (Présidente d'honneur, invitée de droit, sans droit de vote)
- Fabienne MATHIS

Le conseil d'Administration étant au complet, la réunion débute à 21h15. Deux postes sont non pourvus pour deux ans qui seront réouverts à l'assemblée générale ordinaire.

1) Analyse de la spéciale d'élevage du 14 janvier 2017 :

Fabienne MATHIS commence le debriefing de la spéciale de janvier en soulignant que de très beaux Selkirk étaient présents et qu'il y a eu de très belles surprises sur la qualité des chats français.

Elle a rassemblé 50 Selkirk sur site (44 en jugement), ce qui est aussi important que pour les races à gros effectifs (moins de 250 naissances de Selkirk en France).

Si un gros travail a été effectué sur le type, notamment en ce qui concerne les homozygotes, il apparaît que le gabarit de certaines lignées françaises soit assez léger (4,5kg pour les mâles) ce qui, à qualité de type équivalent, a été pénalisé lors de la « spéciale d'élevage ». Les chats adultes montés sur le podium faisaient tous un minimum de 5,5kg pour les mâles.

En réponse à Anaïs BRION (rappelant que le standard LOOF pose que le Selkirk est un chat de taille « moyenne »), Marie-Noël GEHIN rappelle que 4kg pour un mâle est trop léger. La moyenne se situant à 5kg / 5,5kg pour un mâle... et précise avoir cessé les expositions félines du fait de son impossibilité à porter ses chats.

Pour fixer le gabarit à un niveau supérieur, Fabienne MATHIS et Katia ASPAR ont décidé de maintenir à la reproduction leurs reproducteurs hybrides « Selkirk / British » car ils ont la structure attendue, comprenant bien, cependant, que l'hybridation est un sujet assez difficile en France.

Pour éviter un débat « hybridation / non hybridation », Françoise BOVAIS-LIEGEOIS propose que l'on aborde les choses de la façon suivante : Quels sont les enseignements de la « Spéciale d'élevage » de janvier ? Qu'est-ce qui fait que les Selkirk français sont divergents des autres standards ? Qu'est-ce qui fait l'originalité du Selkirk (notamment de la TICA, qui est quand même, avec celui de la CFA, le standard du Berceau de la race).

A la première question, le classement de la spéciale¹ permet de répondre que la qualité du type du Selkirk français n'est pas, à de rares exceptions, à remettre en cause, avec une très forte progression qualitative sur les homozygotes, dont des chatons montés au podium, mais que le Selkirk français peut manquer de substance osseuse et musculaire dans un certain nombre de cas (notamment sur plusieurs lignées Selkirk F5).

A la deuxième question, on peut dire que les Selkirk français divergent des autres standards par leur côté parfois « british frisé » (pour ceux qui ont de la substance) ou leur caractère trop léger pour certaines lignées de Selkirk non hybrides de très beau type :

- Pour les premiers, ceci semble dû parfois à la surutilisation du British², du fait de la très grande proximité des deux standards au niveau du LOOF, ainsi que le souligne Fabienne MATHIS, et de l'absence de dépôt de programme d'élevage permettant au Club de race et au LOOF d'effectuer un contrôle sur les bénéfices attendus en termes de félinotechnie ;
- Pour les seconds, c'est certainement parce que les éleveurs ont souhaité coller au standard LOOF qui positionne le Selkirk dans la catégorie des « chats moyens » et d'aspect équilibré et harmonieux. Il faut donc dépasser le dilemme.

A la troisième question, on peut répondre que l'originalité du Selkirk est son originalité en robe, type, caractère derrière lequel on ne doit retrouver aucune des races originelles qui le composent mais qui en font un chat plutôt de taille moyenne à grande et ayant de la « substance », vu l'attendu des jugements et, comme le souligne Fabienne MATHIS, les attentes de ses acheteurs étrangers.

¹ Sur les onze chats classés, quatre étaient d'origine étrangère et sept d'origine française. Sur les sept adultes classés, trois étaient d'origine étrangère et classés aux 1^{ère} (6/10 mois club), 2^{ème} (adulte club), 4^{ème} (adulte club) et 9^{ème} (adulte hors club) places. Les Selkirk français étaient classés de la manière suivante : 3^{ème} (adulte hors club), 5^{ème} (adulte hors club), 6^{ème} (adulte hors club), 7^{ème} (chaton club), 8^{ème} (chaton club), 10^{ème} (chaton club) et 11^{ème} (adulte club).

² Avec parfois, sur certaines lignées, la présence d'un seul Selkirk par génération.

La solution apparaît donc dans la modification du standard LOOF et la nécessité de poser les principes et, comme le dit Anaïs BRION, de s'interroger sur ce que sont pour le Selkirk : « *un bon profil, un bon menton, un bon front, la taille et le positionnement des oreilles, les joues, le museau, le gabarit, la ligne de dos, les aplombs, l'ossature, la substance, la texture de poil, ...* » et ce n'est qu'à partir de cela que se déduira l'apport du British (LH ou SH) ou, depuis deux ans maintenant de l'American Shorthair, et donc, de nécessité ou non de faire contrôler l'utilisation de ces deux races, sachant qu'au plus tard, le 31/12/2022, tout apport de British sera interdite dans le monde.

En réponse à Fabienne MATHIS qui demande si le rapport établi par les juges (Fabrice CALMES et Mary-Lise de LANSTSHEER) est disponible, Françoise BOVAIS-LIEGEOIS rappelle au Conseil d'Administration qu'il a été publié sur le site officiel du Club dès réception et sa transmission au LOOF (<http://afproselk.e-monsite.com/pages/les-expos/speciale-d-elevage-2017-1.html>). Il s'agit d'une formalité obligatoire dans les dix jours suivant la manifestation, pour validation des résultats.

Fabienne MATHIS suggère qu'à l'occasion de la modification du Standard LOOF, on poursuive l'effort engagé vers la convergence avec les fédérations étrangères. Françoise BOVAIS-LIEGEOIS, en accord complet avec elle souligne cependant que la convergence suppose que le Selkirk, s'il a plus de substance et de musculature et ne laisse plus transparaître le Persan ou le British, aille vers l'aspect « semi-cobby ».

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des votants :

- D'engager la procédure de modification du standard LOOF promouvant le type harmonieux français mais introduisant de la substance osseuse et musculaire, en appui sur le rapport des juges de la Spéciale d'élevage ;
- De valoriser ce qui distingue l'originalité du Selkirk par rapport aux races « mères », et de pénaliser la trop grande proximité avec le British (le type Persan entraînant déjà la disqualification) ;
- De poursuivre le travail de convergence avec les fédérations étrangères, en priorité celles du Berceau de race.

2) Préparation de l'assemblée générale ordinaire :

Compte tenu de l'impossibilité matérielle à réunir l'Assemblée générale ordinaire à la date anniversaire de celle de l'an dernier³ (d'autant plus qu'une assemblée générale extraordinaire modificative des Statuts est intervenue le 1^{er} juin 2016), et de l'obligation faite par le LOOF que nous lui communiquions nos résultats avant le 30 juin 2017, **le Conseil d'administration décide à l'unanimité** que l'Assemblée générale Ordinaire se tiendra le **mercredi 17 mai 2017** en soirée. Le Bureau préparatoire de l'Assemblée générale se déroulera le mercredi 19 avril en soirée.

3) Admission ou non de nouveaux membres d'honneur :

Françoise BOVAIS-LIEGEOIS ayant souligné la nécessité d'étoffer le collège des membres d'honneur, comme par exemple parmi les éleveurs historiques⁴, pour permettre au club de

³ Nécessité de réunir le Bureau à plusieurs reprises auparavant pour préparer le rapport moral, le rapport financier, les propositions d'activités, renouveler et compléter le conseil d'administration, étoffer le collège des membres d'honneur, éventuellement proposer des modifications statutaires, ...

⁴ Comme Mireille BARNAUD.

s'appuyer sur leur expérience Fabienne MATHIS propose qu'on puisse également recruter des juges.

Ces membres d'honneur sont exemptés de cotisations, ce qui impose l'agrément par l'Assemblée générale ordinaire, n'ont pas le droit de vote dans les instances du club (même s'ils participent aux débats) et ne participeront au Conseil d'administration que sur invitation et accord majoritaire de ses membres (membre d'honneur n'est pas Présidente d'honneur).

Marie-Noël GEHIN propose de démarcher Régine LOHR (qui a introduit la race en France) au titre des précurseurs de la race.

Au titre des juges, Fabienne MATHIS dit ne connaître que Fabrice CALMES. Françoise BOVAIS-LIEGEOIS propose d'approcher Aline NOËL, Mary-Lise de LANDTSHEER et d'autres juges (à la fois LOOF et TICA), Corinne MICHAUX, Sylvie COMTE et Jacques GROGNET (également juges WCF qui pourraient aider dans le cadre de la convergence des standards) et quelques juges hollandais, polonais, allemands ou hongrois, mais avec l'obstacle de la langue.

Elle précise, connaissant ces juges, qu'ils s'interdiront, s'ils sont membres d'honneur du Club, de juger les « spéciales d'Élevage Selkirk ».

Elle propose également d'approcher des juges FIFé favorables à la reconnaissance définitive de la race par la FIFé au titre de la convergence des standards, tels : Henry HORNELL (Polonais d'origine écossaise), Isabelle MAILLARD-CHIAVUZZO (CH), Mario OTTINO et Argia-Laura BURRANI-FERRARI (IT) à travers le Cat Club de Paris et des Provinces de France⁵. Réserve étant faite sur Mario Ottino du fait de son opposition au SQR, il ne sera approché que par défaut.

La proposition faite par Anaïs BRION d'admettre comme membre d'honneur du Club un salarié du LOOF⁶ pose la question du conflit d'intérêt. Il serait nécessaire de recueillir l'accord préalable du LOOF, lequel assure le contrôle des clubs de races.

Anaïs BRION quitte la réunion à 23h40. Le conseil reste à trois votants.

4) Préparation de la prochaine « spéciale d'élevage » à Birac-sur-Trec :

Le conseil d'administration décide à l'unanimité du report de l'examen de cette question au conseil d'administration du mercredi 19 avril 2017.

La réunion du Conseil d'Administration est terminée à 23h45.

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le 25/07 2017 La secrétaire :  Florence PRUVOST-DEWEVRE | Le 25/07 2017 La présidente :  Françoise BOVAIS-LIEGEOIS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

⁵ En totale conformité avec la position de la Fédération Féline Française

⁶ Comme Rozenn IZEL